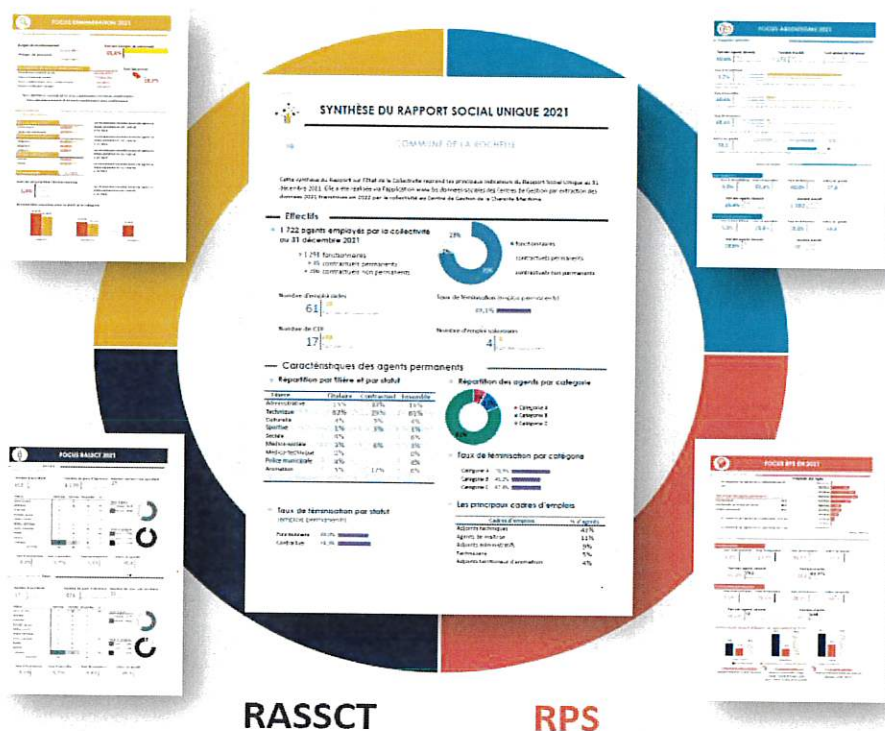


Les SYNTHÈSES du RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Rémunération

Absentéisme



COMMUNE DE ROUSSET

2023



DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

Date de publication : 11/06/2024
Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches
du Rhône



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



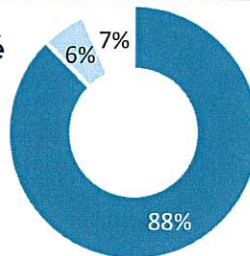
COMMUNE DE ROUSSET

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

208 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 182 fonctionnaires
- > 12 contractuels permanents
- > 14 contractuels non permanents



- fonctionnaires
- contractuels permanents
- contractuels non permanents

Nombre d'emploi aidés

0 | 0%
Part des emplois aidés (tous emplois)

Taux de féminisation (emplois permanents)

68,6%

Nombre de CDI

0 | 0%
Part des CDI (tous contrats)

Nombre d'emploi saisonniers ou accroissement

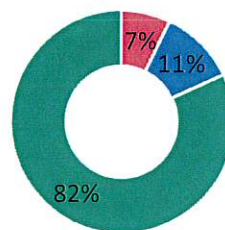
11 | 5%
Part des saisonniers (tous emplois)

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	19%		18%
Technique	49%	42%	48%
Culturelle	1%		1%
Sportive	1%		1%
Sociale	3%	8%	3%
Médico-sociale	5%	33%	7%
Police municipale	4%		4%
Animation	19%	17%	19%

Répartition des agents par catégorie



- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A 71,4%

Catégorie B 85,7%

Catégorie C 66,0%

Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire 66,5%

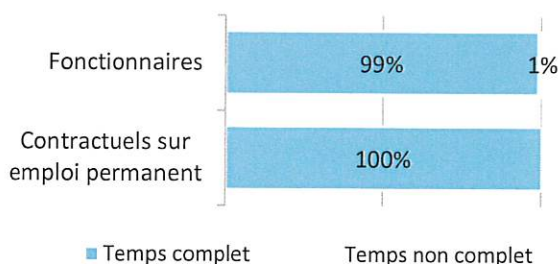
Contractuel 100,0%

Les principaux cadres d'emplois

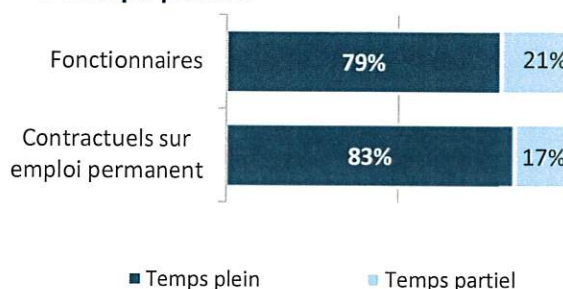
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints territoriaux d'animation	17%
Adjoints administratifs	14%
Agents de maîtrise	10%
Auxiliaires de puériculture	5%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
Administrative	3%	-	-
Animation	3%	-	-

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



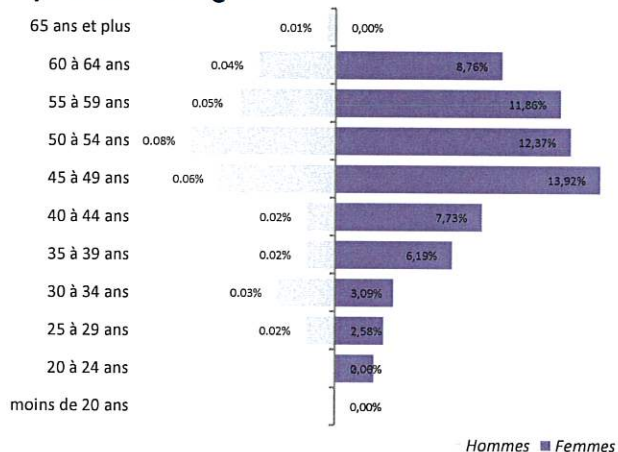
Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,2
Contractuels sur emploi permanent	41,7
Emplois permanents	48,7

➔ Pyramide des âges



Équivalent temps plein rémunéré

➔ 194,5 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année

> Fonctionnaires	168,7
> Contractuels sur emploi permanent	14,1
> Contractuels sur emploi non permanent	11,7

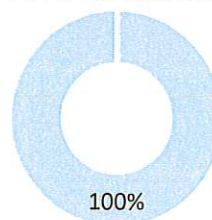
Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	11,6
Catégorie B	19,8
Catégorie C	151,4

Positions particulières

1% des agents permanents sont en position statutaire particulière

- Agents détachés dans une autre structure
- Agents détachés dans la collectivité
- Agents mis à disposition dans une autre structure
- Agents mis à disposition dans la collectivité



Mouvements

Evolution des effectifs permanents



21 départs

17 arrivées

Principaux motifs

Démission	26%
Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année)	26%
Mise en disponibilité sur demande	22%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	9%
Départ à la retraite	9%

Principaux motifs

Réintégration d'agents non rémunérés pendant la période d'absence - autres cas	21%
Remplaçants	21%
Article 3 hors remplaçants, retours ou réintégrations	11%
Par voie de détachement d'agents de la FPH	11%
Voie de mutation	11%

Évolution professionnelle

Part des agents avec avancement d'échelon

44,5%

Des indemnités de fin de contrat ont été versées par la collectivité

Part des agents avec avancement de grade

7,7%

Aucune procédure de rupture conventionnelle n'a été initiée au sein de la collectivité

Part des agents avec promotion interne

0,0%

Sanctions disciplinaires

0 sanction disciplinaire prononcée dans l'année

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires

	Femmes	Hommes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre de contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

100%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 61% des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	14 463 456 €	Charges de personnel*	8 829 456 €	➔	Soit 61,05 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

➔ Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération annuelle brute	5 714 244 €	Rémunération statutaire	5 320 120 €	93%
		Primes	280 912 €	5%
		SFT	40 899 €	1%
		HSC	35 259 €	1%
		NBI	37 054 €	1%

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	62 421 €	s	42 383 €	-	32 757 €	s
Animation	-	-	s	s	26 410 €	23 676 €
Culturelle	-	-	s	-	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	-	s	31 818 €	26 257 €	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	37 848 €	-
Sociale	39 251 €	s	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	s	-
Technique	68 730 €	-	44 494 €	-	28 290 €	22 873 €
Moyenne toute filière	59 810 €	s	36 181 €	29 561 €	29 205 €	23 077 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 4,92 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

Fonctionnaires	4,95%
Contractuels sur emploi permanent	4,48%
Emplois permanents	4,92%

- ➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires
- ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ➔ 1 599,00 heures supplémentaires ou complémentaires réalisées et rémunérées
- ➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	12 069 €	590 €	5%	28 693 €	3 196 €	10%	6 750 €	0 €	0%	20 040 €	0 €	0%
Catégorie B	5 487 €	192 €	3%	11 989 €	0 €	0%	6 140 €	62 €	1%	-	-	-
Catégorie C	2 584 €	347 €	12%	3 586 €	212 €	6%	294 €	0 €	0%	-	-	-

Absences

➔ En moyenne, 30,3 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par fonctionnaire

➔ En moyenne, 25,9 jours d'absence pour tout motif médical « compressible » par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	8,31%	7,10%	8,24%	3,86%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	16,71%	7,10%	16,11%	3,86%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	17,98%	13,31%	17,69%	4,31%

Cf. p8 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

➔ 64,42 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé dans l'année

Accidents du travail

➔ Aucun accident du travail déclaré

Type d'accident	Genre	Catégorie
0%	0%	0%

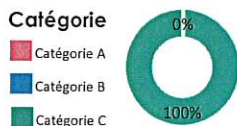
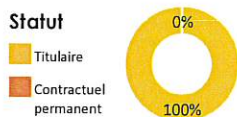
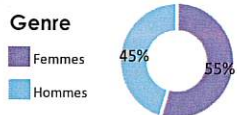


Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

Nombre de BOETH sur emploi permanent

11 | 5,7%
Part des BOETH sur emploi permanent



Prévention et risques professionnels

➔ Un agent affecté à la prévention
Dépenses en matières de prévention : 26 518 €



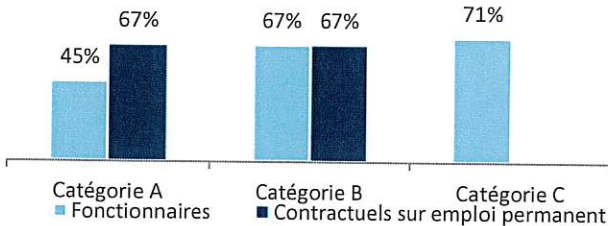
- Existence d'un document unique (DUERP) ✓
- Existence d'un plan de prévention des risques psychosociaux ✓
- Existence d'une démarche de prévention des TMS ✗
- Existence d'une démarche de prévention des risques cancérogènes (CMR) ✗
- Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail ✓
- Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie ✓

Formation

➔ 67% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Femmes 60,9% Hommes 80,3%

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

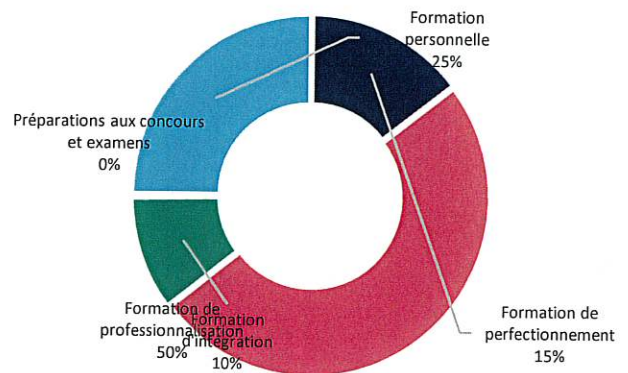


Le budget consacré à la formation est de **111 415 €**

Répartition des dépenses par organisme

CNFPT au titre de la cotisation	41,3%
Autres organismes	38,1%
Formation des apprentis	8,2%
Frais de déplacement	9,6%
CNFPT au-delà de la cotisation	2,8%

➔ Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent

> 1,9 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	50,0%
Autres organismes	49,2%
Collectivité	0,0%
CNFPT au-delà de la cotisation	0,8%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ Il existe un accord collectif sur la protection sociale complémentaire au sein de la collectivité

	Santé	Prévoyance
Montant annuel moyen par bénéficiaire	114 €	118 €
Nombre de bénéficiaires	103	174

L'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion	✗
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	✓
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale	✓

Relations sociales

➔ La collectivité a été concernée par des grèves.

Sur mot d'ordre national	100%
Sur mot d'ordre uniquement local	0%
Non précisé, autres	0%

➔ La collectivité n'a pas engagé de négociations collectives

Nombre de réunions des instances

CST	0
CAP	0
CCP	0

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2023} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➡ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2023. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2023 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.

Date de publication : juin 2024

Version 1



FOCUS ABSENTEISME 2023

Emplois permanents uniquement

Données globales sur l'absentéisme (emplois permanents)

Part des agents absents

137,6% | 267
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

642 | 12 525
Nombre de jours d'absence

Coût global de l'absence tout statut*

2 584 753 €
10,92% des dépenses de fonctionnement

*Nb de jours d'absence total X le coût moyen d'un agent (Charges de personnel/ETPR)

Taux d'absentéisme

17,7%



Le taux d'absentéisme est de 18 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 18 agents a été absent toute l'année.

Taux d'exposition

137,6%



Le taux d'exposition est de 138 %, cela signifie que 138 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

330,9%



Le taux de fréquence est de 331 %, cela signifie que pour 100 agents, on dénombre 331 arrêts sur l'année.

Indice de gravité

19,5



L'indicateur de gravité est de 20, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 20 jours.

Données absentéisme selon le statut (emplois permanents)

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
18,0%	141,2%	328,6%	20,0

Part des agents absents

141,2% | 257
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

598 | 11 942
Nombre de jours d'absence

Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
13,3%	83,3%	366,7%	13,3

Part des agents absents

83,3% | 10
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

44 | 583
Nombre de jours d'absence

Données absentéisme selon les tranches d'âge (emplois permanents)

Tranche d'âge	Taux d'absentéisme	Taux d'exposition
65 ans et plus	2,5%	200,0%
60 à 64 ans	38,8%	124,0%
55 à 59 ans	13,4%	130,3%
50 à 54 ans	18,2%	123,1%
45 à 49 ans	11,4%	125,6%
40 à 44 ans	8,1%	138,9%
35 à 39 ans	25,1%	173,3%
30 à 34 ans	14,1%	183,3%
25 à 29 ans	10,7%	187,5%
20 à 24 ans		
moins de 20 ans		

▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les 60 à 64 ans avec 38,78%
 ▶ Le taux d'exposition le plus élevé concerne les 65 ans et plus avec 200%

Données absentéisme selon le motif d'absences (emplois permanents)

Motif d'absence	Taux d'absentéisme	Taux de fréquence	Taux d'exposition	Indice de gravité
Pour maladie ordinaire	8,0%	144,3%	63,9%	20,2
Pour accidents du travail imputables au service	0,2%	5,7%	5,7%	14,2
Pour accidents du travail imputables au trajet	0,0%	0,5%	0,5%	35,0
Pour maladie professionnelle ou contractée en service	0,6%	1,0%	1,0%	225,0
Pour congé de maladie longue durée	2,0%	2,1%	2,1%	358,3
Pour congé de longue maladie, congé de grave maladie	2,3%	3,1%	3,1%	269,5
Pour disponibilité d'office pour raison de santé	2,9%	3,6%	3,6%	296,3
Pour maternité et adoption (1)	0,7%	3,6%	2,1%	70,9
Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, pour paternité et accueil de l'enfant, pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance	0,0%	1,5%	0,5%	8,3

▶ Absences compressibles selon le nombre d'arrêt moyen par agent absent

Selon le statut

Fonctionnaires

Pour maladie ordinaire	2,2 jours d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	1 jour d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au trajet	1 jour d'arrêt par agent absent

Contractuels permanents

Pour maladie ordinaire	3,5 jours d'arrêt par agent absent
Pour accidents du travail imputables au service	Aucun arrêt
Pour accidents du travail imputables au trajet	Aucun arrêt

Zoom sur la maladie ordinaire (emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **8,0%**
- ▶ Taux d'exposition **63,9%**
- ▶ Taux de fréquence **144,3%**
- ▶ Gravité **20,2 jours par arrêt**
- ▶ **124** agents absents pour maladie ordinaire
120 fonctionnaires 4 contractuels permanents

Part des agents absents

63,9% | **124**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

280 | **5 644**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour maladie ordinaire

Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
65,93%	33,33%

Selon le genre

Femmes	Hommes
67,67%	55,74%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	1,4%
60 à 64 ans	13,1%
55 à 59 ans	9,0%
50 à 54 ans	7,1%
45 à 49 ans	6,0%
40 à 44 ans	6,5%
35 à 39 ans	9,0%
30 à 34 ans	8,0%
25 à 29 ans	2,0%
20 à 24 ans	12,3%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 13,1%

Zoom sur les accidents de service et de trajet (Emplois permanents)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,3%**
- ▶ Taux d'exposition **6,2%**
- ▶ Taux de fréquence **6,2%**
- ▶ Gravité **15,9 jours par arrêt**
- ▶ **12** agents absents suite à des accidents (service ou trajet)
12 fonctionnaires

Part des agents absents

6,2% | **12**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

12 | **191**
Nombre de jours d'absence

▶ Part des agents absents pour accident de travail

Selon le statut

Fonctionnaires	Contractuels permanents
6,59%	0,00%

Selon le genre

Femmes	Hommes
5,26%	8,20%

▶ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	0,3%
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,5%
45 à 49 ans	0,2%
40 à 44 ans	0,7%
35 à 39 ans	0,2%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,2%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 40 à 44 ans, soit 0,7%

Zoom sur la longue maladie, la disponibilité d'office, la grave maladie et maladie de longue durée

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **7,2%**
- ▶ Taux d'exposition **8,8%**
- ▶ Taux de fréquence **8,8%**
- ▶ Gravité **301,4 jours par arrêt**
- ▶ **17** agents absents
17 fonctionnaires

Part des agents absents

8,8% | **17**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

17 | **5 124**
Nombre de jours d'absence

Part des agents absents

Selon le statut

Fonctionnaires
9,34%

Contractuels permanents
0,00%

Selon le genre

Femmes
7,52%

Hommes
11,48%

Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	0,0%
60 à 64 ans	21,3%
55 à 59 ans	3,3%
50 à 54 ans	10,3%
45 à 49 ans	4,7%
40 à 44 ans	0,0%
35 à 39 ans	11,8%
30 à 34 ans	0,0%
25 à 29 ans	0,0%
20 à 24 ans	0,0%
Moins de 20 ans	0,0%

- ▶ Le taux d'absentéisme le plus élevé concerne les agents de 60 à 64 ans, soit 21,3%

Zoom sur les congés maternité et paternité (y compris accueil de l'enfant et adoption)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,7%**
- ▶ Taux d'exposition **2,6%**
- ▶ Taux de fréquence **5,2%**

Part des agents absents

2,6% | **5**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **521**

Zoom sur les absences pour "autres raisons" (hors motif syndical ou de représentation)

Chiffres clés (emplois permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **0,8%**
- ▶ Taux d'exposition **55,2%**
- ▶ Taux de fréquence **165,5%**

Part des agents absents

55,2% | **107**
Nombre d'agents absents
Nombre de jours d'absence: **595**

Zoom sur les emplois non permanents

Chiffres clés (emplois non permanents)

- ▶ Taux d'absentéisme **4,3%**
- ▶ Taux d'exposition **0,2%**
- ▶ Taux de fréquence **0,4%**
- ▶ Gravité **10,0**
- ▶ **10** agents absents

Part des agents absents

71,4% | **10**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts

22 | **220**
Nombre de jours d'absence

▸ Part des agents absents

Selon le genre

Femmes	Hommes
63,64%	100,00%

▸ Taux d'absentéisme selon la tranche d'âge

65 ans et plus	
60 à 64 ans	
55 à 59 ans	0,0%
50 à 54 ans	0,0%
45 à 49 ans	7,4%
40 à 44 ans	0,7%
35 à 39 ans	0,6%
30 à 34 ans	18,9%
25 à 29 ans	24,1%
20 à 24 ans	0,3%
Moins de 20 ans	3,2%

Zoom sur la maladie ordinaire

Chiffres clés (non permanents)

▸ Taux d'absentéisme	3,9%
▸ Taux d'exposition	0,1%
▸ Taux de fréquence	0,3%
▸ Indice de gravité	13,1

Part des agents absents

50,0% | 7
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: 197

Zoom sur les accidents de travail

Chiffres clés (non permanents)

▸ Taux d'absentéisme	0,0%
▸ Taux d'exposition	0,0%
▸ Taux de fréquence	0,0%
▸ Indice de gravité	0,0

Part des agents absents

0,0% | 0
 Nombre d'agents absents
 Nombre de jours d'absence: 0

Précisions méthodologiques

▸ Les enjeux de l'évaluation de l'absentéisme

Face aux enjeux actuels de santé au travail, de prévention des risques et de maîtrise des ressources ainsi que de la masse salariale, il est nécessaire de s'intéresser à nos pratiques de gestion des ressources humaines. Dans ce contexte, l'absentéisme, en tant que phénomène multifactoriel générant un coût significatif et impactant la qualité, voire la continuité du service public, est une préoccupation majeure pour les employeurs territoriaux. Etant donné la part imprévisible des absences, la mise en oeuvre des actions de maîtrise de l'absentéisme ne peut s'appuyer exclusivement sur des indicateurs quantitatifs. De plus, l'absentéisme demeure un sujet complexe aux nombreuses définitions dont aucune ne fait consensus. Les modes de calcul sont multiples et les indicateurs peuvent varier. Son évaluation demeure difficile à mettre en place comme les comparaisons entre employeurs qui sont à prendre avec précaution. Aussi, les Centres de Gestion ont élaboré une méthodologie nationale comprenant des définitions et des indicateurs d'absentéisme communs. Celle-ci s'accompagne d'un outil de mesure et de suivi de l'absentéisme permettant à chaque employeur de disposer d'une analyse sur sa collectivité, sur la base des données du Rapport Social Unique. Il est ainsi possible d'établir des comparaisons objectives entre collectivités grâce aux analyses réalisées par les Centres de Gestion.

▸ 3 "groupes d'abences" identifiés



*Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

▸ Les indicateurs d'absences

Taux d'absentéisme

(Nombre de jours calendaires d'absences x 100)

/

(Nombre d'agents au 31/12 x 365)

Note de lecture

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts. La règle des 365ème retient comme numérateur le nombre total de jours calendaires d'absence, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés. La règle des 365ème présente aussi l'avantage de recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie (nombre de jours calendaires). De plus, cette formule de calcul est plus adaptée aux temps non complets, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complets.

Taux d'exposition

(Nombre d'agents absents)*100

/

(Nombre d'agents au 31/12)

Note de lecture

Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

Taux de fréquence

(Nombre d'arrêts x 100)

/

(Nombre d'agents au 31/12)

Note de lecture

Si le taux de fréquence est de 40 %, cela signifie que pour 100 agents présents au 31/12, on dénombre 40 arrêts sur l'année, soit 0,4 arrêt par agent

Gravité

Nombre de jours calendaires d'absences

/

Nombre d'arrêts

Note de lecture

Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tous les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte, le statut et le profil des agents (âges, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

Réalisation

Cette synthèse sur l'absentéisme reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juin 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



FOCUS RPS

Pyramide des âges

▶ En moyenne, les agents de la collectivité ont 49 ans

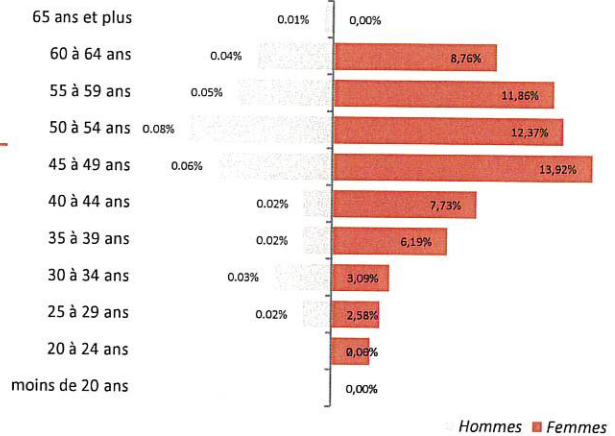
Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,2
Contractuels sur emploi permanent	41,7
Emplois permanents	48,7

▶ En moyenne, les fonctionnaires ont 49 ans

▶ En moyenne, les contractuels sur emploi permanent ont 42 ans

Pyramide des âges



Absences

Fonctionnaires

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
18,0%	141,2%	328,6%	20,0

Part des agents absents
141,2% | **257**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts
598 | **11 942**
Nombre de jours d'absence

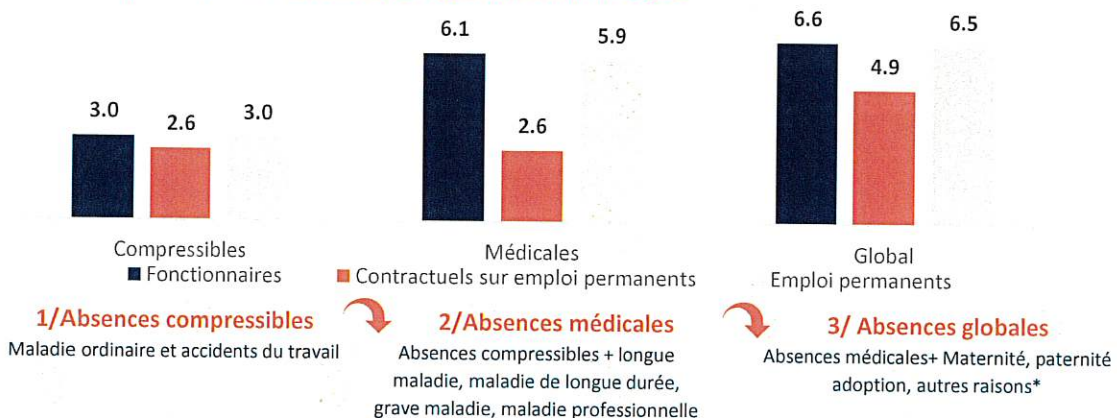
Contractuels permanents

Taux d'absentéisme	Taux d'exposition	Taux de fréquence	Indice de gravité
13,3%	83,3%	366,7%	13,3

Part des agents absents
83,3% | **10**
Nombre d'agents absents

Nombre d'arrêts
44 | **583**
Nombre de jours d'absence

Nombre moyen de jours d'absence par agent présent au 31/12



Les heures supplémentaires et complémentaires

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Nombre moyen d'heures réalisées par agent concerné	
Police municipale	88,0
Technique	7,3
Administrative	6,7
Femmes	4,4
Hommes	15,0
Fonctionnaires	8,5
Contractuels permanents	4,9

Télétravail

La collectivité a délibéré sur la mise en place du télétravail

Les principales modalités de télétravail

de manière ponctuelle	Nb agents
de manière ponctuelle	1
plus de trois jours par semaine en raison de sa situ	1

Mouvements de personnel

Evolution des effectifs permanents



Le taux de rotation s'élève à 9,7%

Accidents de travail et maladies professionnelles

Le taux de fréquence des accidents de travail est de 6,19 pour 100 agents permanents

Nombre d'arrêts	
Accident de service	11,0
Accident de trajet	1,0
Maladies professionnelles	2,0
ATI** au cours de l'année	2,0

** Allocations Temporaires d'Invalidité (ATI)

Les principaux cadres d'emplois concernés par les accidents de travail (selon le nb de jours d'arrêt)

	% sur le total des jours d'arrêt	Nb moyen de jours
Adjointes techniques	46,5%	-
Adjointes territoriales d'animation	38,0%	-
Agents de maîtrise	10,6%	-

Documents et démarches de prévention

Existence d'un document unique (DUERP) (Mis à jour en 2023)	✓
Existence d'un plan de prévention des RPS	✓
Existence d'une démarche de prévention des TMS	✗
Existence d'une démarche de prévention des risques cancérigènes (CMR)	✗
Existence d'un registre de santé et de sécurité au travail	✓
Adhésion à un contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie	✓

- Dépenses, Formations liées à la prévention

Nombre de jours de formation

12

8 505 €

Dépenses liées à la formation

Prévention

18 013 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Formation dans le cadre des habilitations

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

Montant en €	Nombre de jours	Coût moyen
0 €	0	-
0 €	0	-
8 505 €	12	709 €
2 891 €		
15 122 €		

- Accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Nombre d'accompagnements par un conseiller en évolution professionnelle

0

0,0%

des agents permanents

	Femmes	Hommes
Caégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

- Temps partiel thérapeutique, inaptitudes et reclassements

Nombre de décisions d'accords de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année

14

Nombre de décisions d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

0

Nombre de demandes de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

Nombre de décisions de reclassements au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou à une maladie professionnelle

0

- Nombre de signalements

	Nombre de signalements pour 1 000 agents permanents	Emanant des usagers		Emanant du personnel	
		avec arrêt de travail	sans arrêt de travail	avec arrêt de travail	sans arrêt de travail
Femmes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	10,3	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0
Hommes	Actes de violence physique	0	0	0	0
	Actes de violence sexuelle	0	0	0	0
	Harcelement moral	0	0	0	0
	Harcelement sexuel	0	0	0	0
	Actes de discrimination	0	0	0	0
	Agissements sexistes	0	0	0	0
	Menaces et actes d'intimidation	0	0	0	0

- Droits sociaux

La collectivité a été concernée par des grèves

	Nombre de jours de grève
Sur mot d'ordre national	28
Sur mot d'ordre uniquement local	0
Non précisé, autres	0

Droits syndicaux

	Heure de décharges d'activité de services
Auxquelles ont droit les organisations syndicales	-
Nombre d'heures effectivement utilisées	-

- Zoom sur les indicateurs suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique

Taux de rotation des agents permanents

9,7%

Taux de visite sur demande au médecin de prévention

0,0

pour

100 agents permanents

Nombre d'actes de violences envers le personnel

0,0

actes

pour 1 000 agents permanents

Absentéisme pour raisons de santé

64,6

jours

d'arrêt par agent permanent

L'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique du 22 octobre 2013 prévoit que chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS. Ce document se compose de données de cadrage, d'indicateurs de perception ou de vécu et indicateurs de fonctionnement mais également des indicateurs de santé au travail. Pour répondre à cette obligation réglementaire, il convient de compléter cette synthèse quantitative des RPS par des éléments qualitatifs.

Les indicateurs quantitatifs présentés ici sont ceux préconisés par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP, Livret 5 : Indicateurs de diagnostic des risques psychosociaux) et présents dans le Rapport sur l'Etat du personnel des Collectivités. 4 indicateurs, suivis au niveau national par le Conseil Commun de la Fonction Publique, sont aussi précisés selon des modalités de calculs identiques, à savoir : le taux d'absentéisme pour raisons de santé, le taux de rotation, le taux de visite sur demande au médecin de prévention et le nombre d'actes de violence physique envers le personnel.

Réalisation

Cette synthèse sur les risques psychosociaux reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juin 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



FOCUS REMUNERATION 2023

Données globales sur la rémunération (Emplois permanents)

Budget de fonctionnement

14 463 456 €

Charges de personnel

8 829 456 €

Part des charges de personnels

61,0%

55,0%

Moyenne de la strate (2022)

Rémunérations des agents sur emploi permanent

Rémunérations annuelles brutes	5 714 244 €
Primes et indemnités versées	280 912 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires	35 259 €
Nouvelle Bonification Indiciaire	37 054 €

Part des primes



4,9%

- Votre collectivité est concernée par les heures supplémentaires et les heures complémentaires.
- Votre collectivité a rémunéré 1 599 heures supplémentaires et/ou complémentaires.

Rémunérations (Emplois permanents)

Moyenne selon le statut

Fonctionnaires	31 677 €
Contractuels permanents	26 281 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des fonctionnaires est de 31 677 €

Moyenne selon la catégorie

Catégorie A	56 528 €
Catégorie B	34 989 €
Catégorie C	28 846 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des catégorie C est de 28 846 €

Moyenne selon le genre

Hommes	34 007 €
Femmes	29 924 €

- La rémunération moyenne annuelle brute des femmes est de 29 924 €

Moyenne globale

31 261 €

s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

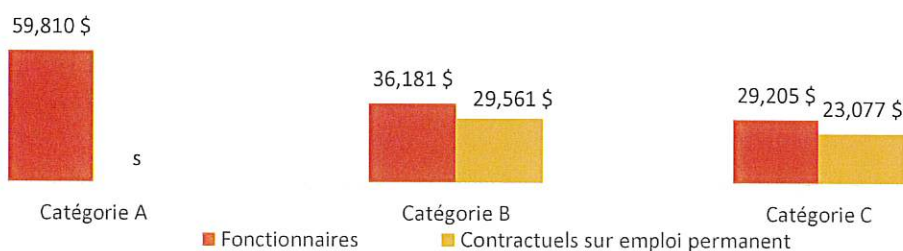
- La rémunération moyenne annuelle brute est de 31 261 €

Ecart de rémunération des femmes par rapport aux hommes

Catégorie A	-67,5%
Catégorie B	-29,4%
Catégorie C	-7%

- L'écart de rémunération le plus important concerne les agents de la catégorie A

Rémunération moyenne selon le statut et la catégorie

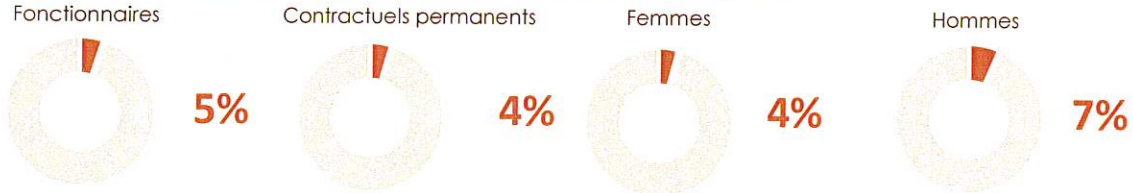


Primes (Emplois permanents)

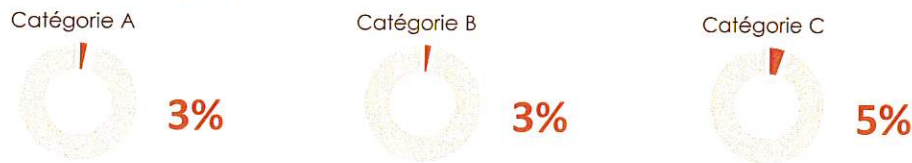
Répartition de la rémunération annuelle brute des emplois permanents

Rémunération statutaire	5 320 120 €	93%
Primes	280 912 €	5%
SFT	40 899 €	1%
HSC	35 259 €	1%
NBI	37 054 €	1%
Rémunération annuelle brute :	5 714 244 €	

Part des primes dans la rémunération selon le statut et le genre



Selon la catégorie



Rémunérations et primes selon le genre (Emplois permanents)

Filières	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Administrative	44 699 €	78 044 €	42 383 €	-	32 313 €	33 224 €
Animation	-	-	34 237 €	-	25 772 €	29 180 €
Culturelle	-	-	-	s	s	-
Incendie secours	-	-	-	-	-	-
Médico-sociale	s	-	30 407 €	-	-	-
Médico-technique	-	-	-	-	-	-
Police municipale	-	-	-	-	34 985 €	38 994 €
Sociale	38 902 €	-	-	-	s	-
Sportive	-	-	-	-	-	s
Technique	s	s	s	s	27 152 €	28 875 €
Moyenne toute filière	45 346 €	75 950 €	33 551 €	43 422 €	28 156 €	30 135 €

Part des primes	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
	2,6%	3,9%	3,0%	2,8%	4,4%	7,4%

Les principales filières concernées par les heures supplémentaires et complémentaires

Filières	Nb h.		Nb h.	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Police municipale	88,00		4,4	
Technique	7,33		15,0	
Administrative	6,71			

Réalisation

Cette synthèse sur la rémunération reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE permettant la réalisation de cette synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juin 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1



FOCUS RASSCT 2023

Les accidents de service (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

249

11

Nombre d'agents arrêtés

Nombre de jours par accident

0

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

▸ Selon le genre

Femmes -

Hommes -

▸ Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

Taux d'absentéisme

0,2%

Taux d'exposition

5,7%

Taux de fréquence

5,7%

Indice de gravité

14,2

Les accidents de trajet (Emplois permanents)

Nombre d'accidents

0

0,0%

Part sans arrêt de travail

Nombre de jours d'absence

35

1

Nombre d'agents arrêtés

Nombre de jours par accident

0

en moyenne

Filières	Hommes	Femmes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	0	0	0	
Ensemble	0	0	0	

▸ Selon le genre

Femmes -

Hommes -

▸ Selon la catégorie

Cat A -

Cat B -

Cat C -

Taux d'absentéisme

0,0%

Taux d'exposition

0,5%

Taux de fréquence

0,5%

Indice de gravité

35,0

Les maladies professionnelles

Nombre de maladies

2

Nombre de jours d'absence

450

Nombre de jours par maladie

225

en moyenne

Filières	Femmes	Hommes	Ensemble	%
Administrative	0	0	0	
Animation	0	0	0	
Culturelle	0	0	0	
Incendie secours	0	0	0	
Médico-sociale	0	0	0	
Médico-technique	0	0	0	
Police municipale	0	0	0	
Sociale	0	0	0	
Sportive	0	0	0	
Technique	2	0	2	100%
Ensemble	2	0	2	

► Selon le genre

Femmes 100,0%

Hommes 0,0%

► Selon la catégorie

Cat A 0,0%

Cat B 0,0%

Cat C 100,0%

Taux d'absentéisme

0,6%

Taux d'exposition

1,0%

Taux de fréquence

1,0%

Indice de gravité

225,0

Inaptitudes

Demandes de reclassement au cours de l'année

0

suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle

Périodes de préparation au reclassement

0

% des propositions acceptées

demande

Demandes ou décisions prises liées à une inaptitude au cours de l'année

Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme

Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail

Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

Demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle

Mises en disponibilité d'office

Retraite pour invalidité

Licenciement pour inaptitude physique

Femmes Hommes

1 0

0 0

14 0

0 0

0 0

6 0

0 0

0 0

Agents affectés à la prévention

Agents affectés à la prévention

1

en ETPR

Assistants de prévention*

1

Médecins de prévention**

0

Conseillers de prévention*

0

Infirmiers**

0

ACFI*

0

Autres personnels*

0

*en nombre d'agents

**en ETPR

- Actions liées à la prévention

Nombre de jours de formation

12

26 518 €

Dépenses liées à la prévention

Actions et dépenses de préventions

Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention

0 €

0

-

Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

0 €

0

-

Formation dans le cadre des habilitations

8 505 €

12

709 €

Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)

2 891 €

Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)

15 122 €

- Documents et démarches de prévention

Existence d'un **document unique (DUERP)** (Mis à jour en 2023)



Existence d'un plan de prévention des **risques psychosociaux**



Existence d'une démarche de prévention des **TMS**



Existence d'une démarche de prévention des **risques cancérogènes (CMR)**



Existence d'un **registre de santé et de sécurité au travail**



Adhésion à un **contrat d'assurance pour la gestion du risque maladie**



- Réunions statutaires

Nombre de réunions statutaires

0

Nombre de réunions du FSSSCT

0

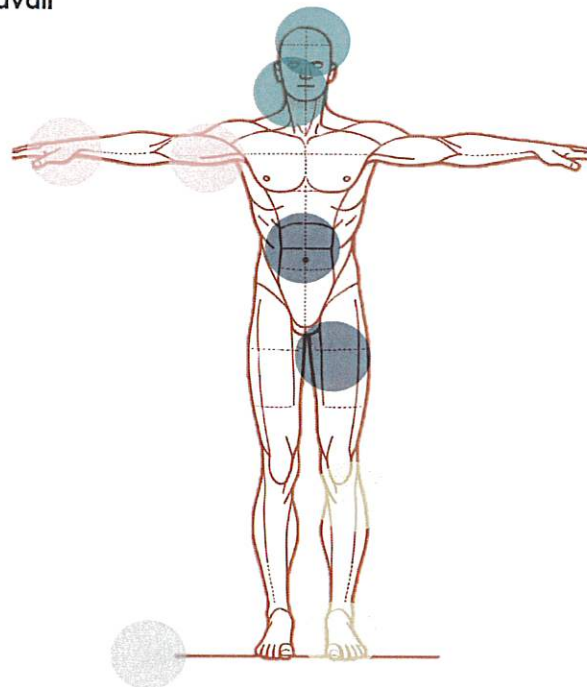
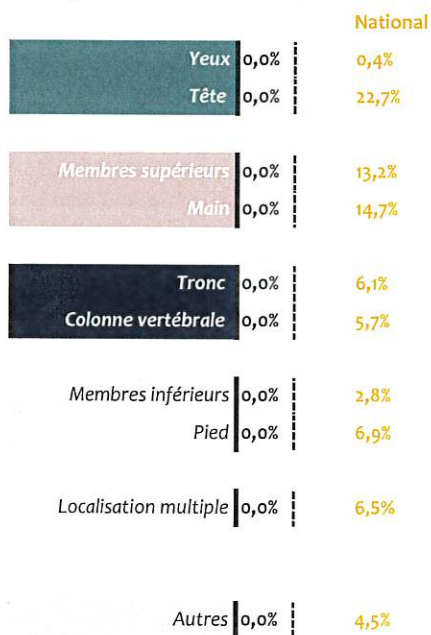
Nb de jours cumulés
d'activité des représentants

Accidents de travail par types d'activités, sièges et nature des lésions et les éléments matériels

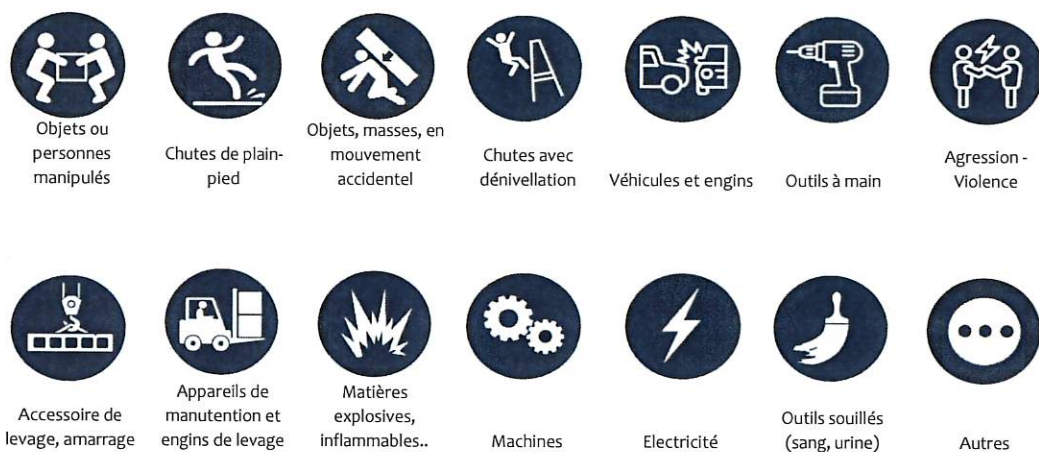
Principaux types d'activités* exercées lors de l'accident de travail



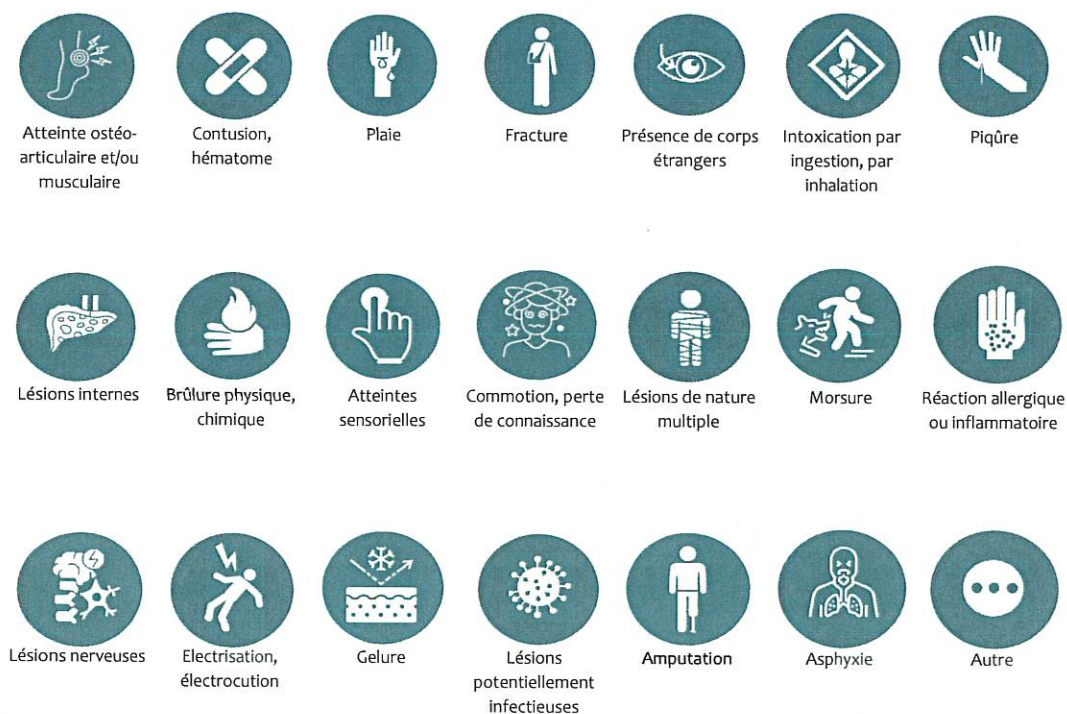
Principaux sièges de lésions des accidents de travail



Principaux éléments matériels liés aux accidents de travail



Principales natures de lésions liées aux accidents de travail



Aucun accident sans arrêt

Les maladies professionnelles

Principaux types d'activités* liées aux **maladies professionnelles**



Entretien, nettoyage et rangement



Services aux personnes - Travail social



Travail administratif



Intervention, secours, lutte contre l'incendie



Espaces verts



Collecte des ordures ménagères



Préparation et rangement de chantiers (voirie)



Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)



Réparation et fabrication (bâti, véhicule)



Restauration



Entretien physique et sportif



Coordination, contrôle, surveillance



Maintenance eau et assainissement



Magasinage et stockage



Affaires culturelles



Funéraires



Autres activités



Trajet (domicile/travail)



Déplacement de missions

Principaux types de **maladies professionnelles** ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Epaule



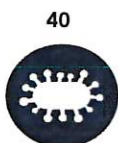
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante



Rhinite et asthmes professionnels



Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)



Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques



Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets



Coude



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations



Affections dues au plomb et à ses composés



Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels



Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux



Cancer bronchopulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante



Poignet - Main et doigt



Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle

– Documents et démarches de prévention complémentaires

Existence d'une évaluation des risques psychosociaux par service	✓
Existence d'un diagnostic RPS	✓
Existence d'un programme annuel de prévention ou un plan d'action santé sécurité	✓
Dispose du rapport d'activités de la médecine préventive	✓
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) désigné	✓
Nombre de visite(s) de l'ACFI dans l'année	4
Nombre de saisines du CST/CHSCT pour l'exercice du droit d'alerte ou de retrait	0
Existence d'un diagnostic de pénibilité annexé au document unique	✓
Existence de fiches individuelles de suivi des facteurs de pénibilité	✗
Existence de fiches d'exposition à la pénibilité réalisées dans l'année	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante	✗
Existence de fiches d'exposition à l'amiante réalisées dans l'année	✗
Existence d'un plan de prévention des entreprises extérieures	✓

– Réalisation

Cette synthèse sur la santé, de la sécurité et des conditions de travail reprend les principaux indicateurs de cette thématique présents dans le Rapport Social Unique. L'outil automatisé développé sous QLIK SENSE synthèse a été réalisé par l'Observatoire de l'emploi et de la FPT de Nouvelle-Aquitaine et le CIG de la Grande-Couronne.



Date de publication : **juin 2024**

Synthèse réalisée par le Centre de Gestion des Bouches du Rhône

Version 1